

# Regard sur la Délégation à la Mer et au Littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

*Depuis le 1er janvier 2010, la Délégation à la Mer et au Littoral a été constituée au sein de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales.*

## Ses missions :

- la sécurité maritime : sécurité des navires, prévention des pollutions, sauvegarde de la vie humaine en mer
- les gens de mer : formation, enseignement, travail maritime, régime social, santé, suivi administratif
- les activités en mer : animation socio-économique des secteurs des pêches et des cultures marines, flotte de commerce, plaisance et loisirs nautiques, protection de l'environnement littoral et marin
- pour le littoral du département des Pyrénées-Orientales, des compétences de gestion du Domaine Public Maritime, DPM, de suivi du trait de côte, de l'aménagement du sentier du littoral
- pilotage maritime, économie des transports maritimes et de la plaisance
- missions de police et de sécurité portuaire

## Zoom sur l'Unité Littorale des Affaires Maritimes, ULAM

Ses missions principales s'inscrivent dans le cadre interdépartemental :

- la surveillance de la navigation, de la sécurité des navires et de la circulation maritime
- la surveillance de la plaisance et des activités nautiques
- la police du rôle et de la réglementation sociale et du travail maritime
- la police des pêches maritimes et des cultures marines y compris la pêche à pied
- la protection de l'environnement marin (pollutions, protection de la faune et de la flore)
- la pratique des visites de sécurité des navires.